

LIGNES DIRECTRICES DE TOKYO POUR LES EFFORTS INTERNATIONAUX CONTRE LES MINES ANTIPERSONNEL DANS LE DOMAINE HUMANITAIRE

I. Un contexte et un but

1. La question des mines antipersonnel ne constitue pas seulement un sujet de préoccupation humanitaire, mais aussi une menace à la paix et à la stabilité, et un obstacle à la reconstruction et au développement. La communauté internationale devrait reconnaître la grande nécessité d'attaquer ensuite les problèmes des mines antipersonnel par le biais de la coopération internationale.

2. C'est dans le contexte décrit avec concision ci-dessus, que s'est déroulée la Conférence de Tokyo sur les mines antipersonnel, les 6 et 7 mars 1997. Les lignes directrices suivantes ont été préparées à la suite de cette conférence, qui fut la première discussion de grande envergure tendant à renforcer les efforts internationaux pour lutter contre les problèmes des mines antipersonnel.

3. Les lignes directrices ont pour objectif de réduire substantiellement le nombre de victimes des mines, jusqu'au but suprême qui serait de ramener ce nombre à zéro.

II. Points principaux des « Lignes directrices »

1. Le déminage

a) Propriété et partenariat

- Les pays contaminés par les mines devraient eux-mêmes jouer un rôle prépondérant, basé sur l'idée de propriété.
- Les pays donateurs, les organismes pertinents des Nations Unies, d'autres organismes internationaux et des ONG, devraient soutenir les activités de déminage en gardant à l'esprit l'importance du partenariat.

b) Les Nations Unies comme point central

- La communauté internationale devrait renforcer le rôle des Nations Unies pour assurer une meilleure coordination de l'aide aux activités de déminage.

c) L'étude du processus de reconstruction

- La communauté internationale devrait prendre en considération les répercussions du problème des mines antipersonnel sur le processus de reconstruction et de développement.

2. Le développement des technologies pour la détection et l'enlèvement des mines

a) Le développement des technologies

- La communauté internationale devrait renforcer ses efforts pour mettre au point des technologies pratiques et rentables. Étant donné l'absolue nécessité d'une approche à double voie, il est crucial de déterminer la méthode la plus adéquate et la plus efficace de combiner les technologies existant déjà à court terme (approche de la boîte à outils), tout en développant de nouvelles technologies à moyen terme.

b) La base de données des Nations Unies pour l'enregistrement de la technologie

- Compte tenu de la nécessité de partager les renseignements concernant les technologies de détection et d'enlèvement des mines, les Nations Unies devraient établir une base de données pour l'enregistrement de la technologie.

3. Aide aux victimes

a) Une approche polyvalente

- La communauté internationale devrait aider les pays contaminés par les mines à développer les capacités nationales de gérer et mener à bien de vastes programmes pour les victimes.

b) Systèmes d'information sur les mines

- Des systèmes d'information sur les mines devraient être mis sur pieds pour rassembler et analyser les renseignements au niveau local, dans le but d'aider les victimes et d'éviter d'autres souffrances humaines causées par les mines antipersonnel.